

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### MAIRIE DE DAUPHIN

*PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL*

*du Mardi 24 Juin 2025 à 17h00*

*Salle du Conseil Municipal*

#### Conseillers présents

Mme BERTIN Michèle, Mr GASPARDIN Michel, Mr FREUDENREICH Jean-Luc, Mr PATIMO Marc, Mme LAFAURIE Nadine, Mr RODI Alain, Mme CHANUSSOT Nathalie & Mr FERRY Jean-Marc

#### Conseiller absent représenté

Mr LASNE Patrice pouvoir à Mme BERTIN Michèle

#### Conseillers absents

Mr RICCHARME Thierry

Mme DENIS Camille

Mr EXUBIS Quentin

*Monsieur GASPARDIN Michel est élu secrétaire de séance à l'unanimité.*

#### ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

##### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Règlement salle polyvalente « Françoise COINTOT »
3. MAPA travaux salle polyvalente « Françoise COINTOT »
4. Règlement salle des associations
5. Règlement salle du château
6. Composition du conseil communautaire de la CCHPPB
7. Vacance d'emploi -Poste d'agent spécialisé des écoles
8. Recensement de la population
9. Ecritures comptables
10. Charte 2025-2040 Parc du Luberon
11. Questions diverses

MB

NG

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

**Madame le maire** rappelle que le procès-verbal de la réunion du 08 avril 2025 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil pour relecture préalable.

**Madame le Maire** invite ensuite les membres à faire part de leurs observations éventuelles.

**Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 08 avril 2025 est adopté à l'unanimité.**

## 2. Règlement salle polyvalente « Françoise COINTOT »

**Madame le Maire** présente le nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente, élaboré afin d'en assurer le bon fonctionnement suite à sa réhabilitation.

Après discussion les nouveaux tarifs de la salle polyvalente seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 de la façon suivante

LOCATIONS RESIDANTS	COMMUNE	COMMUNES EXTERIEURES	ASSOCIATIONS ENTREPRISES EXTERIEURES
WEEK END	200.00 €	800.00 €	800.00 €
JOUR OCCASIONNEL		400.00 €	400.00 €
CAUTION	1000.00 €		

**Les tarifs ainsi présentés sont adoptés à l'unanimité.**

## 3. MAPA travaux salle polyvalente « Françoise COINTOT »

**Madame le Maire** informe qu'il est nécessaire de modifier le marché de la salle Polyvalente en acceptant les avenants en plus et moins-value de la façon suivante :

DESIGNATION	Plus-value Ht	Moins-value	
LOT B/C MACONNERIE	6 731.92 €		
LOT G CVC PLOMBERIE		2 121.00 €	
LOT D MENUISERIE	886.00 €		
LOT F ELECTRICITE	4 067.00 €		

**Les avenants sont adoptés à l'unanimité.**

Le devis pour la pose d'enrobé sera étudié prochainement.

## 4. Règlement salle des associations

**Madame le Maire** propose de mettre en place un tarif pour l'utilisation du local, avec une capacité maximum de 10 personnes au tarif de 50,00 € pour une journée et 80 € le week-end et précise que la demande sera étudiée au préalable en fonction de l'objet de la location avant attribution.

**Adopté à l'unanimité.**

## 5. Règlement salle du château

**Madame le Maire** propose de mettre en place un tarif pour l'utilisation du local avec une capacité maximum de 15 personnes au tarif de 50,00 € pour une journée et 100 € le week-end et précise que la demande sera étudiée au préalable en fonction de l'objet de la location avant attribution.

**Adopté à l'unanimité.**

## 6. Composition du conseil communautaire de la C.C.H.P.P.B

**Madame le Maire** informe que les communes membres de la communauté doivent approuver la composition du conseil communautaire validée par un accord local pris par délibération de la CCHPPB concernant la nouvelle répartition des sièges communautaires. Répartition de sièges au prorata de la population de chaque commune de droit commun 3 délégués pour la commune de Dauphin, 1 délégué supplémentaire pour Revest du Bion.

**Accepté à l'unanimité.**

#### 7. Vacance d'emploi -Poste d'agent spécialisé des écoles

**Madame le Maire** informe que le poste d'agent spécialisé des écoles maternelle suite à la vacance d'emploi établie et diffusée auprès du centre de gestion de Volx a été pourvu par mutation.

**Madame le Maire** précise que cet agent, ATSEM, sera présent dès la rentrée scolaire 2025-2026 et que l'agent déjà présent à ce poste partira à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

**Les crédits supplémentaires afférents à ce poste et la nouvelle nomination sont acceptés à l'unanimité.**

#### 8. Recensement de la population

**Madame le maire** informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population sur la commune de Dauphin aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

**Madame le Maire** précise que ce recensement de la population est obligatoire, confidentiel et déclaratif.

**Madame le Maire** rappelle qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal qui sera en charge d'encadrer le déroulement et la saisie des résultats du recensement, d'aider les agents recenseurs dans leur travail et réaliser les opérations de communication et rappel auprès de la population.

Après discussion **Madame Sabine FRATTI est nommée à l'unanimité « coordonnateur communal » pour le recensement de la population.**

#### 9. Écritures Comptables

**Madame le Maire** informe le conseil municipal de la nécessité d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires pour la mise en place de piézomètres. Mise en place qui vient compléter le programme de protection du périmètre de captage lancé en 2020 par la commune.

Le coût financier de cette prestation s'élève 54 000,00 € Ht et il est nécessaire de demander les financements auprès du département et de l'agence de l'eau.

Les crédits nécessaires à ce financement seront inscrits sur le budget annexe de l'eau et assainissement

**L'opération est acceptée à l'unanimité.**

#### 10. Charte 2025-2040 Parc du Luberon

**Madame le Maire** donne lecture de la « Charte du Parc naturel régional du Luberon 2025-2040 » projet de territoire définissant les orientations de protection, de mise en valeur et de développement pour les quinze prochaines années. Elle résulte d'une concertation large avec les collectivités, les associations, les professionnels et les habitants, et engage tous les signataires, dont les communes adhérentes comme Dauphin.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de Charte du Parc naturel régional du Luberon pour la période 2025-2040, **approuve ledit projet et autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'unanimité**

#### 11. Questions diverses

##### 11-1 Station d'épuration

**Madame le Maire** donne la parole à **Mr FREUDENREICH** qui donne explication sur l'utilisation du clarificateur qui est positionné à la station d'épuration et ne gêne en rien au fonctionnement du lit planté de roseaux. Très bon rendement du lit planté de roseaux depuis son installation.

#### 11-2 Demande de Subvention de LARGO

**Madame le Maire** donne lecture du courrier de la demande de l'association LARGO et propose de donner 300,00 € pour les aider à financer la soirée conte qui sera organisée au mois d'août 2025.

Après discussion le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 300.00 € à l'association LARGO. Madame LAFAURIE s'abstient. **Adopté à 8 voix pour.**

#### 11-3 Demande pour site Web

**Madame le Maire** donne lecture d'un courrier reçu en mairie concernant l'utilisation des photos du site web de la commune pour le site gites de France.

Les élus informent que les photos pour le site de gîte de France sont à prendre par leur propre moyen et refusent la demande.

#### 11-4 Fête votive

Le vendredi 18 juillet 2025 aura lieu un concert à l'église avec les rencontres musicales de Haute Provence.

La fête votive aura lieu le samedi 19 juillet 2025 avec animations offertes par la municipalité et organisée par la commission communale d'animation culturelle et de loisirs

#### 11-5 Courrier de Mme AUDIBERT

**Madame le Maire** donne lecture du courrier de **Mme AUDIBERT** indiquant que la commune n'a pas informé la population sur le projet de stockage d'hydrogène.

**Madame le Maire** donne lecture du courrier de réponse qui lui a été apporté et précise que le nécessaire a été fait par le biais du site de la commune de Dauphin avec des liens permettant de s'informer et s'inscrire aux réunions débats.

#### 11-6 Accueil Périscolaire

**Madame le Maire** explique que lors du conseil d'école il a été demandé de ne pas utiliser la salle octogone pour l'accueil périscolaire.

**Madame le Maire** précise que la demande sera étudiée durant l'été.

A la rentrée scolaire un sens unique sera mis en place pour sécuriser l'accès à l'école le matin.

L'Application pour lien école parents sera étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00,

Vu par Nous, Maire de la Commune de DAUPHIN pour être aiché le 27 Juin 2025 conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

Le Maire, Michèle BERTIN

Le Secrétaire, Michel GASPARIIN